



Étaient présents :

Secrétaire :

Étaient absents :

Procurations de vote :

OBJET : 29 - Autorisation de recrutement d'agents contractuels pour mener à bien un projet ou une opération (contrats de projet)

Délibération n° 007509

EXTRAIT DU REGISTRE
des Délibérations du Conseil Municipal

Publié le : 12/04/2024

Séance du 04 avril 2024

Le Conseil Municipal, convoqué le 28 mars 2024, s'est réuni à l'hôtel de Ville de Besançon

Conseillers Municipaux en exercice : 55

Présidence de Mme Anne VIGNOT, Maire

Mme Elise AEBISCHER, M. Hasni ALEM, Mme Frédérique BAEHR, M. Guillaume BAILLY, M. Kévin BERTAGNOLI, M. Nicolas BODIN, M. François BOUSSO, Mme Nathalie BOUVET, Mme Fabienne BRAUCHLI, Mme Claudine CAULET, Mme Aline CHASSAGNE, Mme Annaïck CHAUVET, Mme Julie CHETTOUH (à partir de la question n°3), M. Sébastien COUDRY (à partir de la question n°3), M. Laurent CROIZIER, M. Benoît CYPRIANI, Mme Karine DENIS-LAMIT, M. Cyril DEVESA (à partir de la question n°3), Mme Marie ETEVENARD, M. Ludovic FAGAUT, Mme Lorine GAGLILOLO, M. Abdel GHEZALI, Mme Valérie HALLER, M. Damien HUGUET, M. Jean-Emmanuel LAFARGE (à partir de la question n°32), Mme Marie LAMBERT, M. Aurélien LAROPPE, Mme Myriam LEMERCIER, M. Christophe LIME (à partir de la question n°3), Mme Agnès MARTIN, M. Saïd MECHAI, Mme Carine MICHEL, Mme Marie-Thérèse MICHEL, Mme Laurence MULOT, M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, Mme Karima ROCHDI, M. Jean-Hugues ROUX (jusqu'à la question n°17 incluse), Mme Juliette SORLIN (à partir de la question n°2), M. Gilles SPICHER, M. André TERZO, Mme Claude VARET, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Christine WERTHE, Mme Marie ZEHAF

M. Yannick POUJET

Mme Anne BENEDETTO, Mme Pascale BILLEREY, M. Philippe CREMER, Mme Sadia GHARET, M. Olivier GRIMAITRE, M. Pierre-Charles HENRY, M. Jamal-Eddine LOUHKIAR, Mme Françoise PRESSE, M. Nathan SOURISSEAU

Mme Anne BENEDETTO à M. Hasni ALEM, Mme Pascale BILLEREY à Mme Aline CHASSAGNE, Mme Julie CHETTOUH à Mme Frédérique BAEHR (jusqu'à la question n°2 incluse), M. Sébastien COUDRY à Mme Marie ZEHAF (jusqu'à la question n°2 incluse), M. Philippe CREMER à Mme Elise AEBISCHER, M. Cyril DEVESA à M. Benoît CYPRIANI (jusqu'à la question n°2 incluse), M. Olivier GRIMAITRE à M. Gilles SPICHER, M. Pierre-Charles HENRY à Mme Christine WERTHE, M. Jean-Emmanuel LAFARGE à Mme Lorine GAGLILOLO (jusqu'à la question n°31 incluse), M. Christophe LIME à M. André TERZO (jusqu'à la question n°2 incluse), M. Jamal-Eddine LOUHKIAR à Mme Anne VIGNOT, Mme Françoise PRESSE à Mme Fabienne BRAUCHLI, M. Jean-Hugues ROUX à M. Abdel GHEZALI (à partir de la question n°18), Mme Juliette SORLIN à M. Yannick POUJET (jusqu'à la question n°1 incluse), M. Nathan SOURISSEAU à Mme Annaïck CHAUVET

Autorisation de recrutement d'agents contractuels pour mener à bien un projet ou une opération (contrats de projet)

Rapporteur : Elise AEBISCHER, Adjointe

	Date	Avis
Commission n°1	21/03/2024	Favorable (3 abstentions)

Résumé :

En application de l'article L332-24 du Code Général de la Fonction Publique, les collectivités territoriales peuvent pour mener à bien un projet ou une opération identifiée, recruter un agent sous contrat dont l'échéance est la réalisation du projet ou de l'opération. Il est proposé le recrutement de deux agents contractuels pour mener à bien les projets suivants :

- Assurer la réalisation de chantiers d'archéologie préventive à venir : post fouille place de la Révolution et chantiers St-Jacques,
- Renfort de l'équipe vétérinaire pour la poursuite de la mise en conformité administrative de son parc zoologique suite aux contrôles de l'Office Français de la Biodiversité.

I - Contrat de projet : archéologue, spécialiste de l'étude du mobilier

La Direction Patrimoine Historique est en charge de nombreuses opérations d'archéologie préventive qui nécessite une étude globale du mobilier archéologique par un spécialiste. L'objectif est de rendre à l'État (DRAC), ces études dans un rapport afin de valider scientifiquement et légalement ces opérations de fouille telles que le définit la loi relative à la Liberté de la Création, à l'Architecture et au Patrimoine depuis 2016.

Cette opération permettra d'assurer au service commun d'archéologie préventive de la Ville de Besançon de pérenniser son activité et surtout son habilitation délivrée par l'État en 2019. Cela permettra aussi d'assurer des délais raisonnables pour la réalisation des opérations archéologiques à venir telles que Saint-Jacques, la base nautique d'Osselle, le réseau de chaleur à Granvelle et le chantier lié à la piétonisation du quartier Battant. Les post-fouilles du chantier de la Place de la révolution et de la Grande Bibliothèque seront aussi concernées par ce projet global d'étude du mobilier.

Missions :

- Contribuer à l'organisation des opérations archéologiques, notamment pour définir et mettre en œuvre les méthodes de prélèvement, d'échantillonnage et de conditionnement / conservation des ensembles comportant du mobilier,
- Définir les critères de l'étude (identification, études techno-typologiques, approches fonctionnelles et spatiales, détermination des provenances des objets et des matières premières) en fonction des objectifs propres à l'opération,
- Intervenir sur le terrain dans le cadre d'opérations archéologiques spécifiques pour guider ou réaliser les prélèvements de mobilier et conseiller sur les méthodes d'échantillonnage éventuel et de traitement,
- Réaliser l'étude du mobilier qui peut être constitué de différents matériaux (étude typologique, approches fonctionnelles et spatiales, détermination de l'usage),
- Participer à la rédaction du rapport d'opération notamment pour ce qui concerne les études sur le mobilier,
- Encadrer une équipe de fouilles sur la zone relevant de son domaine de compétence.

Éléments du recrutement :

- Contrat de droit public,
- Durée de 3 ans,
- Travail à temps complet,
- Rémunération en référence au grade d'attaché de conservation du patrimoine,
- Régime indemnitaire afférent.

II - Contrat de projet : vétérinaire - registraire

La Citadelle de Besançon doit garantir la conformité administrative de son parc zoologique en tenant compte de la réglementation croissante et en constante évolution.

Ce contrat de projet permettra de réaliser toutes les opérations nécessaires pour cette mise en conformité, en appui de l'équipe en place.

Les missions :

- Tenue d'un tableau récapitulatif des non conformités et faisant état de l'avancement,
- Suivi administratif : suivi des inventaires, veille réglementaire, suivi du marquage des animaux, contrôle des dossiers relatifs aux transferts des animaux...,
- Développer des outils pour le suivi continu relatif aux exigences réglementaires,
- Assure les soins relatifs au rôle de vétérinaire (gestion médicale, prévention des maladies),
- Contribue à toutes les missions en lien avec les soins aux animaux (gestion du bien-être animal, enrichissements, training, suivi rations, points zootechniques).

Eléments du recrutement :

- Contrat de droit public
- Contrat d'un an renouvelable sur une durée de 2 ans
- Travail à temps complet
- Rémunération en référence au grade de vétérinaire
- Régime indemnitaire afférent

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **se prononce favorablement sur :**
 - **le recrutement d'un agent contractuel pour mener à bien l'opération « Contrat de projet : archéologue, spécialiste de l'étude du mobilier » dans le cadre des dispositions des articles L332-24, 25 et 26 du code de la Fonction Publique.**
 - **le recrutement d'un agent contractuel pour mener à bien l'opération « Contrat de projet : vétérinaire – registraire » dans le cadre des dispositions des articles L332-24, 25 et 26 du code de la Fonction Publique.**
- **autorise Madame la Maire, ou son représentant, à signer les contrats à intervenir dans ce cadre.**

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 54

Contre : 0

Abstention* : 0

Conseiller intéressé : 0

*Le sens du vote des élus ne prenant pas part au vote est considéré comme une abstention.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Besançon dans les deux mois suivant sa publicité.

Le Secrétaire de séance,

Pour extrait conforme,
La Maire,



M. Yannick POUJET,
Adjoint



Anne VIGNOT